



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montbartier, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

#### Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	X
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	X	CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc	X	ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	X
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	X
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick	X	SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	X
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	X
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	X
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie	X	DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		ARLANDES	Régis	X
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	X
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérandère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEBRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	LOUCHER	Luc		ELICHABE	Christelle	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	X
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	X
VAEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGERON	LACROIX	Franck		MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

**AR Prefecture**082-258200575-20221215-DCS20221215\_14-DE  
Reçu le 16/12/2022

DCS20221215\_14

**Pouvoirs :**

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	JEAN	BEAUMONT DE LOMAGNE	THAU	PHILIPPE	GLATENS
RICARD	THIERRY	BIOULE	GAZAL	HERVE	SEPTFONDS
LATAPIE	GERARD	ESCAZEUX	TONIN	PHILIPPE	GARIES
SALOMON	BERNARD	MONTGAILLARD	DUPONT	JEAN LOUIS	FAUDOAS
BARRA	JEAN PIERRE	ST NAZAIRE DE VALENTANE	VIALARET	FRANCIS	LACOUR DE VISA
LACROIX	FRANCK	VIGUERON	SCORCIONE	DANIEL	BELBEZE EN LOMAGNE

**Membres en exercice : 195****Membres présents : 137****Membres excusés : 52**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 6****Assistaient également à la séance :** Le personnel du SDE 82

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

---

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 22 septembre 2022 à la salle des fêtes de Lafrançaise.

Le procès-verbal de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 7 décembre 2022.

### DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 22 septembre 2022. Ce procès-verbal est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL



## PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Phillippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christlan		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlotte	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	X
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Phillippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Phillippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

## AR Prefecture

082-25820 COMMUNES 20215-DCS20221215\_14-DE  
Reçu le 16/12/2022

## DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	NOM	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christlan	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGOINNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carline	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	X
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie	X	BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie	X	LOUSSERT	Bérangère	

## AR Prefecture

## DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES		DELEGUÉS / DELEGUÉES				
NOM		TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTCAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jéréme	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIÉS	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAÏLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Clémène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe	X	DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal	X	MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien		PECQUENARD	Caroline	X
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	X
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier	X	MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

## DÉLÉGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR

## DÉLÉGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR

DÉLÉGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DÉLÉGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PRADALIE	Jean-Pascal	BELVEZE	ALBUGUES	Patrice	MONTAIGU DE QUERCY
RICARD	Thierry	BIOULE	GAZAL	Hervé	SEPTFONDS
SANCEY	Alain	CUMONT	TAFOUREAU	Dominique	BOULOC EN QUERCY
TONIN	Phillippe	GARIES	CADILHAC	Jean-Louls	GINALS
DIANA	Bernard	GIMAT	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
RINALDI	Patrick	MARIGNAC	AUGUSTE	David	MAUBEC
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	POEZEVERA	Christine	PUYCORNET
CASTELNAU	Jacques	PARISOT	ESTRIPEAU	Jean-Paul	ST PROJET
QUARGENTAN	Jacques	SISTELS	LESTRADE	Christian	VAZERAC

Membres en exercice : 195

Membres présents : 117

Membres excusés : 69

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

Mme MAUCHET, Préfète de Tarn-et-Garonne  
 M. LEVI, Sénateur de Tarn-et-Garonne (1<sup>ère</sup> partie de réunion)  
 M. BONHOMME, Sénateur de Tarn-et-Garonne (2<sup>ème</sup> partie de réunion)  
 M. WEILL, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne  
 Mme DELBREIL, Conseillère départementale du canton Quercy-Aveyron  
 M. ALBUGUES, Conseiller départemental du canton Quercy-Aveyron  
 M. BONNARD, Directeur territorial GRDF  
 Mme ALBOUY-DAVID, Directrice de développement EDF  
 M. TISSOT, Directeur territorial ORANGE  
 M. LABORIE, Interlocuteur privilégié ENEDIS  
 M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint  
 M. DENAT, Directeur des services techniques Conseil départemental  
 Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,  
 M. GONZALEZ, chef de Cabinet du Conseil départemental  
 Mme PINEAU, Directrice Générale des Services  
 et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, des élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), M. RATTO (LE PIN), Mme PROUET (MAS-GRENIER), M. RICHARD (MONTBARLA), Mme GARCIA (PIQUECOS).

M. Delbreil, Maire de Lafrançaise souhaite la bienvenue dans sa commune et en Pays Français. La commune compte 3000 habitants. La dynamique démographique est positive puisque des néo-ruraux s'y installent et sont accueillis avec bienveillance. C'est avec plaisir qu'il reçoit le Syndicat départemental d'énergie pour son assemblée générale durant laquelle les échanges, en cette période énergétique compliquée, devraient être fructueux.

M. le Président salue l'ensemble des personnalités présentes notamment Mme la Préfète qui vient pour la première fois assister au comité syndical. L'ordre du jour est toujours aussi conséquent autour des prérogatives du SDE 82, Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Énergie et acteur départemental dans les domaines de la transition énergétique.

Le Président décline les sujets qui seront abordés à savoir la problématique préoccupante des tarifs de l'énergie, la compétence « éclairage public », le schéma directeur IRVE, la nouvelle politique dans le cadre de la nouvelle dotation dans le cadre du plan de relance de l'État, la signature de conventions cartographiques avec Enedis et avec Orange dans le cadre des effacements de réseau. La réunion se terminera par les domaines financiers et une présentation des outils de communication.

## - Informations

### ◆ Point d'avancement : Schéma directeur IRVE

Le Président rappelle que 94 bornes de recharge pour véhicules électriques ont déjà été installées. De nouvelles demandes ont été adressées au syndicat lequel participe à l'élaboration d'un schéma directeur.

M. Chevet, responsable du service transition énergétique indique que l'électrification du parc de véhicules est un processus engagé à l'échelle Nationale, tant sur les stratégies des différents constructeurs automobiles que sur le plan politique avec la récente interdiction de vente de véhicules thermiques neufs en 2035

Pour identifier les enjeux, le syndicat a engagé, avec les autres syndicats d'énergie d'Occitanie et les deux métropoles, une étude pour définir et évaluer les points de recharge ouverts au public à court et moyen terme à savoir en 2023, 2025 et 2028. L'étude est composée de deux phases :

- la première est une analyse et une collecte des données sociaux-économiques, des données liées à la mobilité et des points de charge déjà disponibles.
- La seconde est une évaluation qualitative et quantitative des besoins du territoire à la maille des communes pour faire des projections d'implantation.

Trois enjeux complémentaires et interdépendants sont abordés dans le SDIRVE :

- permettre une adoption massive des véhicules électriques et hybrides rechargeables,
- coordonner le développement d'une offre adaptée aux besoins de chaque territoire et de la Région
- développer une offre de recharge cohérente avec les politiques locales de mobilité, d'urbanisme et d'énergie associant acteurs publics et privés.

M. Chevet présente les premiers résultats de ce schéma directeur pour le département du Tarn-et-Garonne. En matière de bornes, il existe, sur le territoire, 270 points de charge (PdC) ouverts au public dont 70 % se composent des infrastructures du syndicat. L'offre de points de charge ouverts au public rapportés au nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables est d'une borne pour neuf voitures électriques. Il est constaté que les nouveaux tarifs mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2022 sont semblables à ce qui se pratique sur d'autres réseaux. Généralement, le coût de la charge est compris entre 7 et 10 €, pour le syndicat elle est estimée en données réelles de terrain à 8,24 €. Il ressort également que 60 % des principaux usages sont en secteur résidentiel et 85% des actifs utilisent la voiture quotidiennement pour se rendre sur le lieu de travail. En termes de projection, compte tenu de l'évolution de la démographie, de la projection du nombre de véhicules électriques immatriculés en 2030, le nombre de points de charge ouverts au public devraient être de l'ordre de 2 240 PdC. Cela signifie qu'en moins de dix ans il faudrait multiplier par neuf le nombre de points de charge. Cette hypothèse représente des investissements conséquents ainsi qu'un défi industriel et organisationnel pour les opérateurs pour atteindre ces objectifs. D'ici fin 2022, suite à cette étude et l'exploitation des données, un scénario définitif sera adressé aux services de l'État pour information et avis.

M. Delachoux, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire de Pommevic signale la difficulté pour une administrée de renouveler sa carte d'abonnement.

Plusieurs possibilités indique M. Chevet : soit la carte d'abonnement à 40 €/an est arrivée à échéance et n'est donc plus renouvelable soit le crédit rechargé n'atteint pas le minimum fixé par l'opérateur, 20 € généralement. Si la difficulté perdure, l'administrée est invitée à contacter le syndicat.

M. Vigouroux, Maire de Reyniès demande s'il est possible qu'un privé vende l'excédent de sa production électrique (photovoltaïque) ou installe des bornes de recharge privées sans devoir passer par le réseau.

M. Chevet indique qu'un opérateur privé peut proposer une offre de service de recharge auprès des usagers mais pas de vente de l'électricité.

M. Delbreil, Maire de Lafrançaise demande s'il y a un plan de renouvellement des bornes qui sont vieillissantes et parfois défectueuses.

M. Chevet explique que la défaillance des bornes peut provenir des cartes électroniques ou de certains composants mais qu'il peut également y avoir des problèmes ponctuels liés à la qualité du réseau de communication. Pour ce qui concerne le renouvellement des installations, cela se fera progressivement. L'évolution technologique des infrastructures est prévue dans le cadre du renouvellement du marché de fournitures de bornes mais également dans le cadre du schéma directeur.

#### ♦ Le marché de l'électricité

M. le Président rappelle que depuis le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'Union européenne (UE) dispose de compétences en énergie clairement définies afin de répondre aux objectifs communs des États membres. Les items étaient d'assurer le fonctionnement du marché de l'énergie, d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union, de promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables et enfin promouvoir l'interconnexion des réseaux énergétiques. Plusieurs directives européennes ont œuvré pour une ouverture progressive des marchés de l'électricité. Les professionnels, les entreprises et les collectivités locales ont pu choisir leur opérateur d'électricité et de gaz depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, les

particuliers depuis 2007 suivi par la mise en œuvre de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH) et de la fin des tarifs réglementés de ventes (TRV).

Quant à la détermination du prix de marché de l'électricité, le marché de gros est organisé au niveau européen. Le prix du marché est déterminé au coût marginal de la dernière centrale appelée pour satisfaire la demande. RTE (Réseau de Transport d'Électricité) doit trouver un équilibre entre la demande d'électricité et la production parmi les différentes sources de production, le nucléaire, l'hydraulique, le photovoltaïque, l'éolien mais aussi gaz. Actuellement, le prix de l'électricité est corrélé au prix du gaz puisque c'est la dernière centrale appelée. Les prix élevés du gaz mettent en difficulté les entreprises mais aussi les collectivités.

Le Président rappelle que le dispositif de l'ARENH a été mis en œuvre par la loi NOME dans le cadre d'un accord avec la Commission européenne, de façon transitoire (2011-2025) afin que les fournisseurs nouveaux entrants sur le marché français puissent être en mesure de concurrencer le détenteur du parc de production nucléaire (EDF) en attendant qu'ils développent leurs propres moyens de production. EDF a donc été obligé de vendre une partie de sa production (100 TWH) à des fournisseurs concurrents qui globalement n'ont pas mis leurs propres moyens de production en place. En 2022, les 100 TWH réservés aux fournisseurs ne sont pas suffisants d'où une demande supplémentaire de l'ARENH pour atteindre 120 TWH. Un guichet unique est créé en décembre pour définir une répartition des droits ARENH. Une très forte hausse des prix est constatée pour la part restante sourcée sur le marché de gros. Le Syndicat saisit Mme la Préfète pour que l'État trouve des solutions en se rapprochant notamment des Parlementaires.

Quant à l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, M. Delachoux rappelle l'importance de l'énergie sur le quotidien des foyers et profite de la présence de Mme la Préfète et des parlementaires pour évoquer l'inquiétude des familles, des entreprises et des collectivités. Il ajoute que l'ouverture du marché et la politique européenne est une pure folie impactant le quotidien des familles et des collectivités. Des solutions doivent être trouvées pour éviter des situations sociales et économiques très difficiles.

M. Dousson, Maire de Lamagistère, délégué du Syndicat, Président du syndicat des eaux de Golfech pense que c'est une aberration que les lois mises en place, il y a une dizaine d'années, permettent à un produit de première nécessité de voir son prix exploser. Tous les citoyens vont pâtir du prix de l'eau et de l'électricité. Il faut absolument saisir l'Europe et faire marche arrière sur ces lois.

M. Bonnard, Directeur GRDF indique que la France consomme entre 400 et 500 TWH d'électricité par an. La consommation de gaz est sensiblement la même. Le gaz pallie au besoin d'électricité afin que la production réponde à la consommation. Le gaz naturel devient aujourd'hui plus local. La capacité installée en gaz vert est de 8 TWH. C'est beaucoup pour une filière récente en comparaison à un réacteur nucléaire qui produit 5 TWH. Début 2022, le prix du gaz était de 30 € le MWH alors qu'actuellement il est à 200 €. Les tarifs de rachat de l'État sur la production de gaz vert produit localement sont entre 64 et 95 €, bien en deçà du prix actuel. M. Bonnard ajoute qu'il existe une unité de gaz vert en service en Tarn-et-Garonne. La consommation du département est d'un peu moins de 600 GWH/an pour un gisement de 20 TWH qui couvrirait très largement la consommation du département.

Mme Mauchet, Préfète indique que la 1<sup>ère</sup> Ministre a fait une conférence de presse le 14 septembre 2022 pour expliquer l'action qui était menée. L'Europe c'est la garantie maximale avec le bouclier européen mis en place et qui va continuer en 2023. C'est cette solidarité Européenne qui est à l'œuvre aujourd'hui, c'est ainsi qu'on arrivera à sauvegarder notre souveraineté énergétique.

M. Levi, sénateur confirme que c'est un sujet qui préoccupe au plus haut niveau, à l'Assemblée nationale comme au Sénat. Il y a une vraie spéculation sur le marché du prix de l'énergie qui a fait monter le prix du MWH de 85 € à plus de 1000 €. Pour ce qui concerne le gaz, la mobilisation faite par Engie permet d'être rassuré sur le stock de gaz et sur la capacité à fournir toute la France cet hiver. Actuellement, la réflexion au Sénat porte sur des garde-fous pour protéger les consommateurs. On ne peut continuer avec cette tension et les inquiétudes sur les foyers et les entreprises. Si ce bouclier n'avait pas été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les factures d'électricité seraient multipliées par 2,5. D'autres mécanismes sont à mettre en place, c'est une priorité au Parlement puisque cela touche le pouvoir d'achat de tous les français et des entreprises. Une loi sur les énergies renouvelables est en cours ainsi qu'une réflexion pour réglementer le marché de l'énergie.

M. le Président ajoute qu'il serait bon de mettre en place des dispositions pour que les spéculations soient endiguées pour que ça ne soit pas au détriment des consommateurs.

#### ♦ Le groupement d'achat : Marché subséquent n°2

Le Président indique que le nouveau groupement compte 200 adhérents dont 168 communes, le Conseil départemental, des collèges, EHPAD, et des associations syndicales autorisées.

M. Delachoux indique qu'en raison du coût de l'énergie certains fournisseurs ne sont plus en mesure d'honorer leurs contrats ce qui a été le cas d'E-Pango, titulaire du lot n° 2 (plus de 36 KVA) du groupement. Face à cette défaillance, l'État a désigné un fournisseur de secours transitoire, EDF. Le SDE 82 a relancé un

nouveau marché subséquent sur ce lot pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2024. La Commission d'appel d'offres du 8 juin 2022 a attribué le marché à EDF Commerce.

Mme Bérénie ajoute que la bascule des points de livraison a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les membres de ce lot 2 vont recevoir trois facturations. La facture d'E-Pango du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars 2022, EDF secours pour la période du 1 avril au 30 juin 2022, période bénéficiant des droits d'ARENH d'E-Pango et enfin EDF Commerce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Quant aux tarifs, ils sont fixés du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2024 mais, comme chaque année, ils seront réévalués et il sera tenu compte du guichet ARENH pour 2023. Les droits ARENH des fournisseurs ont été augmentés de 20 TWH par décision gouvernementale, aussi pour les lots 1 et 3, EDF fera des avoirs pour appliquer cette nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et non au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Mme Albouy-David, Directrice de développement EDF précise que le tarif d'EDF secours est un tarif imposé par l'État pour reprendre les clients qui n'ont plus de fournisseurs. Elle indique que beaucoup de particuliers reviennent chez EDF, il y a un afflux massif de clients. EDF fait de son mieux pour répondre aux sollicitations.

M. Verbrugge, délégué de ST Clair demande la confirmation de l'augmentation du tarif de 400 % au moment de la défaillance E-Pango et souhaite savoir à combien cela revient en cas d'un retour à EDF.

Mme Bérénie indique que l'augmentation avec l'offre de secours est d'un peu plus de 200 % mais ce tarif va largement diminuer avec la rétrocession des droits de l'ARENH d'E-Pango. Elle précise que la différence du tarif appliqué au 1<sup>er</sup> janvier et celui du marché subséquent correspond en moyenne à une hausse de 50 %.

#### ♦ Réforme de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

M. Le Président rappelle que la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été instaurée par la loi NOME (décembre 2010) et qu'elle est prélevée par les fournisseurs d'électricité sur leurs factures au profit des communes, des autorités organisatrices d'électricité et des conseils départementaux. Cette taxe est générée par la livraison d'électricité à l'utilisateur final (client) et calculée en fonction de la consommation d'électricité facturée et du tarif fixé selon un barème établi en fonction des puissances fournies.

L'article 54 de la loi de finances de 2021 a réformé le système de taxation locale de l'électricité afin de le mettre en conformité avec le droit européen. Aussi, la taxe départementale et la taxe communale fusionnent avec la taxe intérieure perçue par l'État. Le fait générateur reste toujours la livraison d'électricité. Cette réforme sera applicable selon un calendrier échelonné sur quatre ans. Elle ne remet pas en cause les modalités de perception de la TCCFE par les AODE issue de la loi NOME ; les délibérations concordantes continuent de s'appliquer. Les services fiscaux n'ont pas vocation à se substituer aux AODE dans ce cadre.

Mme Bérénie ajoute qu'en plus de cette fusion, un tarif unique du coefficient multiplicateur est fixé, il sera de 8,50. La Direction générale des finances publiques percevra les taxes versées par les fournisseurs d'électricité, contrôlera les déclarations trimestrielles des fournisseurs et reversera aux collectivités, à l'autorité organisatrice (AODE) et aux conseils départementaux la part qui leur revient sans frais de gestion.

La mise en œuvre des modalités de calcul et de reversement a concerné en tout premier lieu le Conseil départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (TDCFE). La taxe est perçue avec un décalage d'un trimestre. La mise en œuvre pour la part communale est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le coût sera réévalué sur l'indice de la consommation de l'indice hors tabac.

## II - Délibérations

Test des boîtiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. Les 126 boîtiers sont activés. Le quorum est atteint.

### ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2022

Le procès-verbal de la séance précédente a été adressé aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 9 juin 2022 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

**Le comité syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### ➤ Agence Régionale de l'Énergie SPL AREC :

- Rapport d'activité 2021

M. Ibres, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Maire de Bressols rappelle que la loi impose que les collectivités exercent sur les Sociétés Publiques Locales (SPL), dont elles sont actionnaires, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. L'article L.1524-5 prévoit qu'un rapport écrit portant notamment sur les

modifications des statuts qui ont pu être apportées soit soumis, au moins une fois par an, aux organes délibérants des collectivités et de leurs groupements actionnaires. Le rapport d'activité de la SPL AREC est disponible sur l'extranet du SDE 82 (<https://www.sde82.fr/> espace adhérent – rubrique Dossiers de réunion – AG du 22/09/2022). M. Ibres fait un résumé synthétique de la gouvernance, des collectivités membres, des membres du Conseil d'administration et présente une synthèse au niveau des ressources humaines et un bilan financier.

**Les membres du comité syndical prennent acte de la communication du rapport d'activité 2021, à l'unanimité.**

- o Achat d'actions

M. Ibres indique que le SDE 82 souhaite devenir actionnaire pérenne de cette société Publique locale et qu'il s'agit par conséquent d'acheter des actions de l'AREC. Cela se traduira par l'achat de 20 actions auprès de la Région Occitanie au prix unitaire de 15,50 €, soit un total de 310 €.

**Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, l'achat de ces 20 actions.**

### ➤ Création de la Société d'Économie Mixte (SEM)

M. le Président rappelle le projet de création d'une SEM pour créer des éléments structurants d'énergies renouvelables. Le SDE 82 a rencontré la SEM de la Nièvre, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Deux-Sèvres. Cette dernière est une SEM très importante à qui on peut donner du crédit puisqu'elle gère à la fois la production, le transport et la commercialisation. La SEM 47, quant à elle, doit prochainement faire des propositions sur des projets dans le Tarn-et-Garonne.

La capitalisation de la SEM de l'ordre de 4 100 000 € serait constituée du SDE 82 (85 % soit 3 500 000 €), d'une SEM identifiée (7,5 %) et d'une banque (7,5%). Le cabinet d'avocats SPBS de Montauban (fiscalistes et droit des affaires) accompagne le syndicat pour la rédaction des statuts et du pacte d'actionnaires. En matière de ressources humaines, un appel à candidatures a été lancé pour le recrutement du futur Directeur (trice) de la SEM.

M. Cadilhac, délégué de Ginials demande quand est-ce que la Sem va intervenir et comment vont se dérouler les opérations.

M. le Président explique que chaque fois qu'il y aura un projet sur le territoire d'une commune ou d'une communauté de communes, la SEM devra être saisie pour en être informée. La SEM évaluera l'équilibre économique du projet. Toutes les demandes seront étudiées y compris celles d'entreprises ou de sociétés privées. Il précise que les services du syndicat seront les ambassadeurs de la SEM et contribueront à identifier des projets lesquels seront transmis à la SEM pour évaluation.

**Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, l'exécutif à négocier les statuts et le pacte d'actionnaires.**

### ➤ Compétence éclairage public : Procédure diagnostic initial et documents associés

Mme Pineau, Directrice Générale des Services indique que les services travaillent, en attendant l'arrêté préfectoral modifiant les statuts, sur l'étape du diagnostic initial qui est une étape préalable au transfert de compétence. Considérant que la technicité et la complexité d'une telle étude ne permettent pas à la commune de répondre elle-même de manière pertinente à la définition et à la gestion du besoin, le SDE 82 a proposé d'établir ce diagnostic. Il avait été acté en comité syndical de juin 2022 que la prestation serait réalisée par un prestataire externe (marché). Il s'agit aujourd'hui de définir le process de cette étape et de fixer le taux de participation de la commune à ce diagnostic dans le cas où la commune se retirerait de la démarche après la réalisation du diagnostic. Le taux de participation au financement de ce diagnostic par le SDE 82 en cas de retrait de la commune est de 25 %.

- L'étape du diagnostic : la commune va délibérer sur la réalisation du diagnostic initial en vue du transfert de compétence option B (transfert de l'investissement et de la maintenance au syndicat) puis il conviendra de signer une convention de réalisation entre la commune et le SDE 82. Le syndicat proposera un modèle de délibération et de convention aux communes. Viendra ensuite la commande de l'opération de diagnostic par le SDE 82 auprès de l'entreprise mandatée sur le département. La réalisation de la prestation par l'entreprise mandatée donnera lieu à la remise d'un rapport de synthèse au SDE 82 et à la commune. La remise de ce rapport fera l'objet d'une signature par la commune et le SDE 82 du procès-verbal (PV) de réception du diagnostic. C'est à l'issue de ce PV que la commune se prononcera si oui ou non elle transfère la compétence au syndicat au regard du diagnostic qui a été fait.

- L'étape post-diagnostic : deux options :

Si la commune se prononce pour la poursuite de la démarche et le transfert de la compétence (option B), elle devra délibérer dans les 43 jours qui suivent la signature du PV. Un modèle de délibération sera communiqué. Dans ce cas-là le coût du diagnostic initial est forfaitisé dans le coût de maintenance.

Si la commune se prononce sur l'arrêt du projet de transfert de compétence EP (option B), elle adressera un courrier au syndicat indiquant son refus de donner suite (modèle de courrier). La commune sera alors redevable de la facture de la prestation de diagnostic initial à hauteur de 75 % du coût TTC de la prestation.

M. Quatre, Maire de Léojac et délégué demande si un calcul de ratio a été réalisé sur le nombre de points lumineux.

Mme Pineau indique que les prestations et les montants seront présentés à l'assemblée générale de décembre puisque le marché diagnostic ne peut être lancé tant que l'arrêté préfectoral n'est pas acté. Il n'est donc pas possible, à ce jour, de transférer la compétence.

M. Compagnat, délégué d'Auvillar indique qu'il s'agit d'un dossier sensible car toutes les communes ne sont pas au même niveau de leur rénovation de l'éclairage public et n'ont pas les mêmes relations avec les entreprises avec lesquelles elles ont passé des contrats de trois ans. Il ajoute qu'il faudrait avoir une idée approximative du montant du diagnostic avant de s'engager. Au vu de l'avancement du dossier, il paraît difficile de prendre une décision.

M. le Président confirme que la commune aura connaissance du coût du diagnostic avant de signer la convention. Pour ce qui concerne les relations nouées avec certaines entreprises, M. le Président en est conscient mais certaines collectivités souhaitent passer des marchés beaucoup plus qualitatifs. Les communes auront toute la liberté de rester avec l'entreprise de leur choix laquelle pourra aussi soumissionner au marché lancé par le syndicat.

**Les membres du comité syndical autorisent le Président, à la majorité, à signer les conventions pour la réalisation du diagnostic de l'état patrimonial du réseau éclairage public et actent, que si à l'issue du diagnostic initial la commune ne souhaite pas poursuivre la démarche de transfert de compétence éclairage public, le SDE 82 mettra à la charge de la commune 75 % du montant TTC de la facture de la prestation, déduction faite d'aides financières spécifiques perçues par le SDE 82.**

#### ➤ Avenant au marché d'électrification rurale 21/24

Mme Pineau indique qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché d'électrification rurale portant sur deux points. Tout d'abord, les contraintes de délais de livraison des postes de transformation impactent la finalisation des chantiers d'électrification rurale et peuvent engendrer des difficultés de trésorerie pour les entreprises. 32 transformateurs sont en retard de livraison ce qui représente un montant d'environ 645 000 € qui auraient pu être mandatés et 22 chantiers retardés significativement. Il s'agit donc de modifier par avenant n°1 le régime des acomptes. Cette mesure vise à améliorer la trésorerie des entreprises pour les aider à faire face à la crise économique, en agissant sur les conditions de règlement des marchés publics. L'idée est de permettre un acompte à 90% (qui n'existe pas à l'heure actuelle) en cas de retard de livraison d'un transformateur lorsque le montant des prestations restant à exécuter est inférieur à 10 %.

Le deuxième point est lié au marché de fournitures de bornes. Aujourd'hui les modèles de bornes retenus dans le nouveau marché de fourniture ne permettent pas l'intégration du point de livraison (PDL). En conséquence, il faut ajouter de nouveaux articles pour les travaux de terrassement nécessaires à la liaison borne-PDL.

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 au marché de travaux d'électrification rurale 2021-2024.**

#### ➤ Conventions avec Enedis

M. Puech, Responsable du service Opérations rappelle qu'Enedis doit fournir au syndicat des cartographies avec l'ensemble des caractéristiques du réseau. Les trois conventions cartographiques qui permettent au SDE 82 d'assurer ces missions arrivent à échéance au 31 décembre 2022. Il y a donc lieu d'envisager leur renouvellement. La FNCCR, France urbaine et ENEDIS ont validé trois modèles de conventions cartographiques ayant pour objectif de clarifier et simplifier le cadre actuel, faciliter des échanges cartographiques, et offrir une ouverture des données vers les AODE. Ces conventions fixent également les modalités de communication notamment aux entreprises qui travaillent pour le syndicat.

• La convention de données cartographiques moyenne échelle est fournie par Enedis au millième sur l'ensemble du département et que l'on peut intégrer dans le Système d'Informatique Géographique (SIG) géré par le département. Ces cartographies sont fournies gratuitement et sont mises à jour deux fois par an.

• La convention de données cartographiques grande échelle est nécessaire dans le cadre de travaux pour échanger avec Enedis des données plus précises (échelle au 200<sup>ème</sup>) notamment la position précise des ouvrages. Cette cartographie est régulièrement mise à jour (au lieu d'une fois par an) par Enedis avec remise d'un plan de récolement.

• La 3<sup>ème</sup> convention est une convention de consultation avec la mise à disposition cartographique des modalités d'accès au portail Enedis.

Ces trois modèles de convention, repris et adaptés au SDE 82, sont proposés comme nouvelles conventions cartographiques avec une échéance de validité au 31/12/2026 soit pour 4 ans.

**Le comité syndical autorise le Président, à l'unanimité, à signer ces conventions cartographiques.**

#### ➤ IRVE : Participation communale installation IRVE programme Plan de relance de l'État 2021

La Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère de la Transition écologique a accordé une aide de 280 000 € au SDE 82 dans le cadre du Plan de relance de l'État 2021 pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de communes rurales. M. le Président rappelle les dispositions de la délibération du 14/04/2016 fixant les taux de participation financière (60% syndicat, 40% commune). Ces dispositions doivent être modifiées au regard des nouveaux montants d'investissement et de la subvention de l'État. Le Plan de financement proposé pourrait être pour le FACE de 56,20 %, pour le syndicat de 20,80 % et la commune de 23 %.

**Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, le plan de financement proposé ci-dessus.**

#### ➤ Vente des CEE- 2021

Il est proposé de procéder à la vente des CEE valorisés au titre de l'année 2021. M. Chevet rappelle que tous les travaux engagés et qui donnent lieu à la réalisation d'économies d'énergie (isolation, remplacement de système de chauffage ou de régulation, remplacement de l'éclairage public vétuste) peuvent générer des CEE et leur valorisation représenter une aide financière supplémentaire. Depuis 2012, le syndicat dépose un dossier de CEE mutualisés qui comprend d'une part les travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée et d'autre part des opérations réalisées par les communes et communautés de communes qui souhaitent en confier la gestion au syndicat. Pour 2021, le volume de 17 833 144 kilowattheures d'énergie finale économisés dits kWh cumac, a été validé par le Ministère instructeur. L'offre la plus élevée est celle d'Amsterdam Capital Trading B.V. pour un montant de 109 713,09 €.

**Le comité syndical autorise le Président, à l'unanimité, à procéder à la vente des CEE à Amsterdam Capital Trading B.V et à encaisser le produit de la recette.**

#### ➤ Modification du périmètre des Comités Consultatifs Locaux (CCL)

Le Président rappelle la délibération du 11/12/2001 qui fixait le périmètre des CCL, issu de la suppression des anciens syndicats primaires. Il existe, à ce jour, 13 CCL qui font l'objet d'une rencontre annuelle entre le SDE 82 et les communes du secteur pour évoquer tous les dossiers. Aujourd'hui, il conviendrait de redéfinir le périmètre des CCL sur la base du découpage géographique des communautés de communes afin de rationaliser le nombre de réunions en passant de 13 à 10, d'accroître la lisibilité de l'action du SDE 82 en proposant des repères actuels et de faciliter les échanges et comparaisons entre mairies d'un même périmètre géographique. L'interlocuteur du CCL reste le délégué représentant sa commune au SDE 82.

**Les membres du comité syndical décident, à la majorité, d'abroger la délibération syndicale du 11/12/2001, de rattacher chaque commune Tarn-et-Garonnaise à un comité consultatif local défini sur le périmètre géographique de sa communauté de communes d'appartenance et d'approuver le nouveau découpage géographique des CCL.**

#### ➤ Avenant à la convention Orange

M. Ibres, 2<sup>ème</sup> vice-Président, Maire de Bressols indique qu'une convention entre Orange et le SDE 82 est nécessaire lorsque les lignes aériennes de communications électroniques ont tout ou partie des supports communs avec les réseaux de distribution publique d'électricité. Cette convention prévoit lors d'un enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques, que l'opérateur Orange participe aux coûts de terrassement de la tranchée commune hors réfection à hauteur de 20%, soit

une participation forfaitaire établie à 8 €/ml net en 2011. Après négociation, l'avenant n° 3 revalorise la participation de l'opérateur et porte le tarif à 10 € du mètre linéaire.

Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°3 à la convention cadre et autorisent le Président à le signer.

M. Tissot, nouveau Directeur d'Orange des relations avec les collectivités se présente et se tient à la disposition des communes. La nouvelle fiche contact a été mise à jour et transmise en mairie.

### ➤ Décision modificative n° 2

M. Ducos, 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente une décision modificative avec trois objets principaux : anticiper l'évolution des charges, constater l'absence de suite à l'étude faite en hydroélectricité et ajuster à la hausse le besoin de financement pour des travaux sur le réseau électrique. Les charges courantes augmentent de 200 000 € en raison du coût de l'achat de l'électricité y compris l'alimentation des bornes de recharge, et de l'augmentation des coûts de maintenance. Le virement à la section d'investissement est de 230 000 € pour les travaux. Aussi un montant de 430 000 € est pris sur les crédits prévus à l'autofinancement. En l'absence de suite au projet de production hydroélectrique, les études font l'objet d'une reprise comptable à la fois en recettes et en dépenses. »

Les membres du comité syndical adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n° 2.

### ➤ Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Mme Frère, Chef du service Support explique que la nomenclature M57 est une instruction budgétaire et comptable, la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète du secteur public local. Elle doit devenir le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le syndicat souhaite l'adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour bénéficier au plus vite des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Les quatre propositions suivantes ont reçu l'avis conforme du comptable public :

- adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- appliquer le vote par nature avec présentation fonctionnelle et conserver un vote par nature et par chapitre globalisé.
- autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- autoriser le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### ➤ Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Mme Frère ajoute que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Les durées d'amortissement sont fixées par catégorie de biens et calculées sur la durée de vie du bien. Aussi, il convient de fixer les catégories et durées d'amortissement des biens, d'adopter la méthode de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis. Enfin, il est proposé de fixer à 1 000 € TTC le seuil en deçà duquel le bien sera amorti sur 1 an à titre dérogatoire en année pleine l'année suivant celle de la mise en service et ce pour lisser les durées d'amortissement.

Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, le mode de gestion des amortissements et immobilisations proposé.

### ➤ Règlement budgétaire et financier en M57

Avec le passage à la nomenclature comptable M57, le SDE 82 doit se doter d'un règlement budgétaire et financier. Ce document rappelle les grands principes budgétaires, les processus financiers liés au vote et à l'exécution du budget et il détaille les mécanismes afférents à des opérations spécifiques, telles que la gestion pluriannuelle, les provisions, la gestion des immobilisations, la gestion de la dette.

Les membres du comité syndical adoptent, à l'unanimité, le règlement budgétaire et financier.

**➤ Le fonctionnement de l'extranet et ses pistes d'évolution**

M. Ibres rappelle que le site internet propose un espace adhérent qui présente toutes les fonctionnalités avec une arborescence utile et fonctionnelle avec les réseaux, les énergies, les publications et une sous arborescence qui traite de la distribution électrique, de l'éclairage public, de la transition énergétique, des distributions de gaz et de l'écomobilité.

Mme Pineau présente les différentes pistes d'évolution envisagées notamment les profils des utilisateurs. À ce jour, seules les communes peuvent avoir accès à l'extranet mais une réflexion est en cours pour que les acheteurs publics, qui font partie des groupements d'achat et les communautés de communes puissent accéder à certaines informations. La page d'accueil pourrait être spécifique à chaque adhérent en fonction des politiques auxquelles la commune adhère. La Directrice Générale des Services rappelle que les communes peuvent consulter leur transfert de compétences, les travaux achevés ou en cours ainsi qu'une cartographie de ces derniers. Une évolution pourrait être apportée à la cartographie en identifiant et localisant les dossiers en phase d'études. Elle ajoute que les communes ont accès également aux métrages linéaires BT, aux réclamations faites par les usagers, au point sur l'éclairage public, le géo référencement, les bornes de recharge, les groupements d'achat d'énergie et la mutualisation des CEE. Au niveau de la zone finances, la page des données fournies pour les subventions doit être simplifiée pour faciliter la lecture des tableaux mais aussi parce que les politiques évoluent. Enfin, la version électronique de tous les documents d'une assemblée générale, les modèles d'acte ou de délibérations sont à la disposition des communes sur cet espace.

Mme Pineau invite les élus à faire connaître leurs propositions ou leurs attentes en contactant Mme Sorbet ou l'adresse générique du syndicat [sdetg@sdetg.fr](mailto:sdetg@sdetg.fr). La structuration de cet espace est amenée à évoluer et, dans cette perspective, les membres utilisateurs pourront exprimer leurs attentes et leurs suggestions.

\*\*\*\*

M. Weill, Président du conseil départemental salue les personnalités et l'assemblée. Il est toujours important pour lui d'assister à l'assemblée générale du syndicat. Face à la crise énergétique, nous ne pouvons rester inertes. Il importe que chacun réalise et mette en œuvre dans chaque collectivité les mesures nécessaires, celles urgentes avec la sobriété énergétique pour passer l'hiver et celles sur plus long terme. Depuis 2021, le syndicat affecte intégralement la dotation allouée par le Département (687 000 €) au financement des travaux de renforcement des réseaux. Les sujets traités lors de cette assemblée sont d'une importance première. Le SDE 82 assure la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux de distribution publique d'électricité et l'autorité concédante gaz naturel pour 171 communes. Il accompagne les communes dans la mise en œuvre de la maîtrise de la demande d'énergie. Il est également maître d'ouvrage dans le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et depuis 2017 le SDE 82 a acquis la compétence de production et de distribution de chaleur et de froid. Vous êtes donc au cœur d'un système complexe que vous savez gérer.

M. Weill note que le schéma directeur IRVE tient une grande place dans l'ordre du jour et remarque qu'avec 270 points de charge, le Tarn-et-Garonne figure en bonne position par rapport à la moyenne nationale. Les tarifs pratiqués, la phase d'évaluation en cours vise à compléter l'offre pour engager une adoption massive de véhicules électriques et hybrides. Le SDE 82 est coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité qui compte 220 membres. Le titulaire retenu est défaillant depuis mars 2022 et son activité a été suspendue. EDF Commerce a été désigné comme nouveau fournisseur suite au nouvel appel d'offres. C'est évidemment un enjeu majeur qui ne nous échappe pas et sur lequel nous devons exercer une grande vigilance. Le conseil départemental a pris toute sa part des responsabilités cet été pour les ressources en eau. Aucun sujet ne nous est étranger et nous pouvons compter sur le SDE 82, le sérieux et la compétence de ses équipes.

M. Bonhomme, sénateur remercie le président pour son invitation. Il a pu une fois de plus vérifier l'ensemble des missions qui sont celles du syndicat, qui ont tendance à s'élargir, à devenir de plus en plus complexes et de plus en plus nécessaires. La période aujourd'hui est assez particulière en matière énergétique. Au Sénat, la question énergétique est de plus en plus forte et prégnante. M. Bonhomme qui fait partie du « groupe énergie » a souvent l'occasion d'écouter, d'entendre les énergéticiens, les opérateurs d'énergie pour prendre conscience des enjeux de cette question. Depuis un an, le constat est douloureux quant au coût et à l'enjeu énergétique. Il y a plusieurs niveaux de discussion :

Tout d'abord en 2019, dans la loi Climat et Energie, la question des syndicats d'énergie a été posée mais nombreux sénateurs ont indiqué qu'il ne fallait absolument pas toucher aux missions des syndicats d'énergie qui reçoivent leurs délégations du bloc communal. C'est un facteur de stabilité dans l'enjeu de la transition énergétique. Deuxièmement, la vision est celle d'une décentralisation accrue parce qu'effectivement les

syndicats d'énergie sont en rapport avec les territoires. Plus ils sont connectés avec la proximité plus ils sont efficaces. Il est important dans le paysage institutionnel qui a été bouleversé par les lois territoriales notamment la Loi NOTRe, que les syndicats d'énergies soient renforcés dans leurs rôles.

Enfin, beaucoup de questions se posent sur la mise en œuvre des actions en matière de transition énergétique. Ce sont des actions dont nous avons besoin aujourd'hui pour prendre le tournant de la transition énergétique. L'enjeu est à la fois tarifaire et climatique. Les accords de Paris sont de tenir un schéma bas carbone et de diviser par six d'ici 2050 nos émissions en France.

Les orientations prises dans le domaine énergétique lors de la programmation pluriannuelle de l'énergie sont en voie d'être revues de manière stratégique. En effet, en 2012, l'idée était de diminuer le mix énergétique d'origine nucléaire (70 % de l'électricité produite), d'augmenter et de le compenser en totalité par des énergies renouvelables. Aujourd'hui, il y a un revirement important puisque le président de la République a annoncé la production de six EPR en 2035 plus huit en 2040. La difficulté c'est qu'entre-temps la filière énergétique nucléaire a été fragilisée car les investissements se sont tournés de manière très importante sur le renouvelable. Des compétences ont été perdues notamment dans les métiers de maintenance des centrales nucléaires (soudeurs...). En France, le niveau de sécurité dans le nucléaire est l'un des plus élevés au monde ; trente-deux réacteurs étaient à l'arrêt sur les cinquante-six, loin d'exploiter l'ensemble des potentialités.

Tout le monde est touché par cette situation, les particuliers malgré le bouclier tarifaire, les entreprises et les collectivités. Malheureusement chacun comprend que cette mesure qui coûte 25 milliards par an ne pourra pas durer sous cette forme-là. Plusieurs positions s'affrontent évidemment mais la proposition qui émerge du groupe énergie est de mettre un dispositif de compensation, qui n'existe pas aujourd'hui, pour les collectivités. Ces dernières ne peuvent pas supporter durablement cette situation.

Pour ce qui concerne la sobriété, il y a beaucoup de communication sur les éco gestes que chacun essaye d'appliquer mais cela ne sera pas la voie miraculeuse. La sobriété c'est la lutte contre le gaspillage. On a vraiment des questions essentielles sur l'énergie non seulement stratégique pour notre souveraineté mais aussi pour notre indépendance. Heureusement l'héritage nucléaire civil aide à tenir le choc, plus que d'autres pays, avec une inflation globalement moindre, de l'ordre de 5,9 %, la moyenne européenne étant de 9 %.

Pour la première fois depuis quarante ans, RTE a fait une alerte forte sur le rythme de délestage, de coupures d'électricité, certes momentanée, localisée et ce pour les entreprises, pour les particuliers et pour les collectivités. Dans ce paysage, la chance est d'avoir des syndicats d'énergie dans toute la France y compris celui en Tarn-et-Garonne qui est une structure légère, une bonne structure avec un bon niveau de compétence. C'est un acteur important pour mutualiser et favoriser l'accompagnement du bloc communal qui va nous préoccuper pendant plusieurs années. Il y a un vrai enjeu pour faire face à ces nouveaux besoins énergétiques qui sont déjà fragilisés.

Mme la Préfète félicite le Syndicat pour la qualité de ces débats sur les sujets abordés puisque ce sont des sujets d'avenir. Elle doit prochainement fixer un rendez-vous avec le SDE 82 pour évoquer les énergies renouvelables. M. Mauchet est très heureuse d'être présente à cette assemblée et porte une attention toute particulière aux sujets traités, aux questions posées et aux inquiétudes formulées au cours de la séance. Elle assure l'assemblée de son soutien, de celui de l'État et également de l'action du Gouvernement sur les sujets que le sénateur a largement développés. On est dans un contexte inédit et grave. La crise internationale a aggravé le choc déjà enclenché avec la crise Covid. On ne peut pas faire abstraction de ce contexte.

Mme la Préfète veut rassurer avec les différentes mesures mises en place. Il existe un socle qui est le travail européen qui est un socle protecteur. L'Europe n'a jamais été aussi forte, en cohésion pour amortir ce choc et pour travailler sur la politique énergétique. Il faut avoir confiance dans les institutions de notre pays, dans nos forces propres car l'économie est résiliente. La spéculation est partout mais les entreprises résistent. Les aides économiques se poursuivent avec le plan de résilience de début 2022 qui porte ses fruits. Il faut voir cela avec nos forces et un esprit de responsabilité. Mme la Préfète demande aux élus de rassurer et d'éviter les moments de panique des concitoyens très inquiets qui ont peur de « ne pas passer l'hiver ». Il faut ensemble que nous puissions tenir nos objectifs.

Les objectifs à court terme sont de sauvegarder nos capacités énergie, gaz et électricité et de les mobiliser cet hiver grâce à un plan d'économie. Mairies, administrations, particuliers, le but est d'atteindre 10 % d'économie d'énergie. Au niveau de l'administration publique, un plan d'actions, dont la température des bureaux, est mis en place pour réaliser des économies dès cet hiver. Il faut l'appliquer c'est de la solidarité nationale et un effort collectif. Il faut également éviter et contrer cette spirale spéculative avec chacun la gestion de son budget.

Dès 2022, la loi de finances rectificative et notamment son article 14, apporte un dispositif de soutien budgétaire au budget des communes. 430 millions d'euros ont été votés pour le soutien budgétaire des communes et de leurs groupements. À moyen terme, s'ajoutera le développement de l'énergie nucléaire. Un des réacteurs de la centrale nucléaire de Golfech est en cours de révision décennale et devrait redémarrer dès

082-258200575-20221215-BGS20221215\_14-DE  
Reçu le 18/12/2022

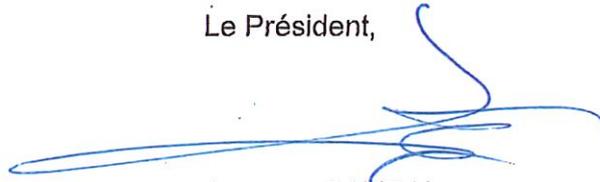
le mois de février 2023. La moitié du parc national de réacteurs est en maintenance mais le redémarrage est prévu en février, mars 2023, voire dès novembre 2022 pour certains.

Le deuxième acte, ce sont les énergies renouvelables, le projet de loi vise une accélération de tous les projets d'énergies renouvelables, photovoltaïques, méthanisation, éolien... En tant que représentante de l'État mais aussi des services instructeurs, nous allons accélérer les projets et travailler ensemble. Un plan de relance est lancé pour solliciter les investissements vertueux en matière de développement durable. C'est le fonds vert annoncé par la 1<sup>ère</sup> Ministre (1,5 milliards) dont une grande partie sera une dotation complémentaire aux mains des Préfets de Département pour soutenir les projets des collectivités publiques.

Pour terminer, l'objectif du Gouvernement c'est de travailler au niveau européen pour fixer des règles de plafonnement des prix du marché de l'électricité et du gaz. Au niveau national, le bouclier tarifaire actif depuis le début de l'année va être renforcé à partir de janvier 2023 où le prix du gaz et de l'électricité seront bloqués à 15 % aussi bien pour les particuliers, les entreprises que les collectivités. Ceci démontre que l'action du Gouvernement se penche sur cette politique de l'énergie qui est un enjeu de souveraineté majeur. Merci à vous.

M. le Président du SDE 82 remercie Mme la Préfète pour ces propos rassurants. Il remercie également pour leur présence M. le Président du conseil départemental, M. le Sénateur et les rapporteurs des différents dossiers ainsi que les services qui ont contribué à la préparation de cette réunion et à sa qualité. Merci.

Le Président,



Jacques GAYRAL